



## PREAVIS MUNICIPAL No 01-2019

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 28 janvier 2019

### Objet : REMPLACEMENT DE L'UNIMOG

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Notre Commune acquérait il y a quelques 25 ans un véhicule Unimog. Ce véhicule, bien que régulièrement entretenu, se trouve aujourd'hui au bout de ses capacités et demanderait une révision très onéreuse. Au vu de ses années d'utilisation, l'investissement d'une complète remise en état ne serait pas judicieux.

Plusieurs offres pour un véhicule neuf de voirie communale ont dès lors été demandées. Ce futur véhicule devrait pouvoir être polyvalent, c'est-à-dire, assurer le service hivernal et durant la belle saison, être un outil performant aux services des infrastructures communales. De plus, il serait équipé de diverses bennes permettant le transport de matériaux lourds et légers et serait également équipé pour recevoir divers outils tel que balayeuse, épareuse, et autres, convenant aux besoins quotidiens des travaux communaux.

L'adaptation du matériel hivernal actuel (lame à neige + saleuse) sur le futur véhicule entraînerait des dépenses conséquentes, dès lors, la Municipalité après étude, propose de revendre le matériel actuel et d'acquérir du nouveau matériel adapté.

### OBJET

Trois marques de véhicule de voirie communale ont été comparées, à savoir :

- REFORM
- AEBI
- LINDNER

L'ensemble des véhicules a pu être testé par le service de la voirie. Il en ressort que le choix de la Municipalité s'est porté sur le véhicule de marque REFORM.

L'offre se décompose de la manière suivante :

REFORM Multi T10, y.c. système multilift + bennes	Fr.	227'035.00
<i>Rabais</i>	<i>Fr.</i>	<i>26'920.50</i>
Expertise	Fr.	470.00
<u>Total HT</u>	<u>Fr.</u>	<u>200'584.50</u>
<u>TVA 7.7%</u>	<u>Fr.</u>	<u>15'445.00</u>
Total TTC	Fr.	216'029.50



## Equipement hivernal :

Lame à neige Hydrac V-Combi VP 280	Fr.	14'500.00
Saleuse Springer type AS 185-1.2	Fr.	29'670.00
Total HT	Fr.	44'170.00
TVA 7.7%	Fr.	3'401.10
Total TTC	Fr.	47'571.10

Total véhicule équipé Fr. 263'600.60

## Reprise du matériel existant :

Total TTC Fr. 24'600.60

**Coût du remplacement du véhicule équipé TTC Fr. 239'000.00**

Vous trouverez ci-dessous les offres comparatives à titre d'information.

AEBI Viatrac VT450	Fr.	239'308.00
<i>Rabais</i>	Fr.	32'778.00
Total HT	Fr.	206'530.00
TVA 7.7%	Fr.	15'902.80
Total TTC	Fr.	222'432.80

Saleuse Stratos 11L-17 VEC	Fr.	23'075.00
Lame à neige Etrave Hydrac	Fr.	20'159.00
<i>Rabais</i>	Fr.	4'175.00
Total HT	Fr.	39'059.00
TVA 7.7%	Fr.	3'007.55
Total TTC	Fr.	42'066.55

## Reprise du matériel existant :

Unimog		13'212.00
Lame à neige		7'500.00
Saleuse		2'500.00
Total HT		23'212.00
TVA 7.7%		1'788.00
Total TTC		25'000.00

**Coût du remplacement du véhicule équipé TTC Fr. 239'500.00 arrondi**

LINDNER Unitrac y.c. système multilift + bennes	Fr.	211'537.00
Expertise	Fr.	670.00
Saleuse Rasco Junior	Fr.	27'079.00
Lame à neige Etrave Hydrac	Fr.	15'625.00
<i>Rabais</i>	Fr.	12'025.10
Total HT	Fr.	242'885.90
TVA 7.7%	Fr.	18'702.20
Total TTC	Fr.	261'588.10

## Reprise du matériel existant TTC :

Unimog	Fr.	12'600.00
Lame à neige	Fr.	8'000.00
Saleuse	Fr.	4'000.00
Total TTC	Fr.	24'600.00

**Coût du remplacement du véhicule équipé Fr. 237'000.00 arrondi**



## FINANCEMENT

Un fond de réserve avait été constitué lors de l'acquisition de l'Unimog. Ce fond (9281.010) d'un montant de Fr. 254'992.45, valeur au 31 décembre 2017, serait utilisé pour le financement et l'amortissement de ce nouveau véhicule, dès lors, cette dépense n'affecterait pas négativement le ménage communal. Ce fond continuerait à être alimenté à raison de Fr. 10'000.00 / an.

S'agissant des charges annuelles, le véhicule sera au bénéfice d'une garantie de 2 ans dès son achat. Dès lors, aucune charge ne doit être prévue pour les deux prochaines années.

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL

- Vu le préavis N° 01-2019 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

## DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à acquérir le véhicule REFORM Multi T10 et ses équipements tel que décrit ci-dessus moyennant reprise de l'Unimog, de la saleuse et de la lame à neige existants pour un montant total de Fr. 239'000.00 TTC.
- De prélever un montant de Fr. 239'000.00 sur le compte Raiffeisen N° 1001.85 en vue du financement de cet achat.
- D'amortir ce véhicule par le prélèvement sur le compte de réserve « fond de renouvellement des véhicules communaux » N° 9281.010 de Fr. 239'000.00.
- De prendre acte qu'un montant de Fr. 10'000.00 / an, renouvelable, sera crédité sur le compte N° 9281.010 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ainsi que sur le compte Raiffeisen N° 1001.85.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 janvier 2019.

Répondants Municipalité :

- M. Philippe Reymond, municipal
- M. Laurent Guignard, municipal

Sylvie Judas  
Syndique



Lucy Thalmann  
Secrétaire municipale

